

# Formation biosécurité en élevage de volailles

## Objectifs de la formation

Prévention de l'influenza aviaire, mise en place d'un plan de biosécurité et des bonnes pratiques d'hygiène

## Pré-requis

éleveurs de volailles en plein air et claustration

## Déroulé

- Situation épidémiologique actualisée de l'influenza aviaire
- Présentation des bonnes pratiques de bio-sécurité
- Conception du plan de biosécurité en fonction de la situation des stagiaires

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Tarn

**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 25/05/2018

## Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

## Plus de renseignements

Marianne ESCOURROU  
adear.tarn@free.fr  
ADEART  
Pensez à apporter son repas et les plans de ses bâtiments

## Dates, lieux et intervenants

**29 mai 2018**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Centre paroissial de Réalmont 2 av Flandres  
Dunkerque  
81120 REALMONT

François LE CLERC, adhérent ADEART, éleveur de canard à Vaour, référent dossier biosécurité régional et national.

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))